

26 février 2015 – L'Étoile Dieppe

AGRESSION SEXUELLE À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON : PEU DE CAS RECENSÉS

Une vaste enquête menée par le réseau de télévision anglophone CBC relatait que plus de 700 agressions sexuelles ont été rapportées dans les universités et collèges canadiens entre 2009 et 2013. À l'Université de Moncton, peu de cas sont rapportés, mais les ressources sont bien présentes, assure l'établissement.

Jean-François Morissette, L'ÉTOILE

Par voie de communiqué, l'Université de Moncton a tenu à spécifier les données avancées par le réseau de télévision CBC.

Il est spécifié qu'une requête de la CBC reçue le 27 octobre 2014, qui a été faite en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, comportait plusieurs volets concernant le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, la culture du viol sur les campus, les beuveries, les enquêtes et les efforts entourant la sécurité de la communauté universitaire. Elle portait sur la période entre 2009 et 2014. Ainsi, CBC révélait qu'aucune agression sexuelle n'a été rapportée sur le campus de l'Université de Moncton.

Cependant, une requête du Telegraph-Journal reçue le 28 novembre 2014, qui portait spécifiquement sur le nombre de cas d'agression sexuelle rapportés à l'Université entre 2004 et 2014, révélait que trois cas d'agression sexuelle ont été portés à l'attention des autorités universitaires entre 2004 et 2014. L'Université de Moncton a confirmé cette information.

Thérèse Thériault, agente de relation de presse à l'Université de Moncton, indique ne pas vouloir commenter ce faible taux rapporté dans les autres médias, mais indique que si un cas est porté à l'attention de l'Université de Moncton, la personne sera automatiquement confiée à la GRC. «S'il s'agit d'une plainte d'agression sexuelle, on encourage les victimes à porter plainte aux autorités», explique Mme Thériault

L'agente de relation de presse de l'Université de Moncton indique également qu'il existe plusieurs ressources pour les étudiants et étudiantes dans ce cas là. Mme Thériault fait référence aux ressources, disponibles sur le site web de l'organisme, en matière d'aide psychologique.

Ces services incluent des conseils sur les relations abusives, la violence dans les fréquentations, ainsi que les relations de couples. De plus, des services de sensibilisation, d'éducation et de soutien en matière de harcèlement et en gestion de conflits sont offerts à l'ensemble de la population universitaire. Par ailleurs, depuis les années 2000, l'Université de Moncton a adopté des politiques et codes de conduite en matière de harcèlement sexuel et sexiste sur les différents campus de l'institution. Cependant, en ce qui a trait aux plaintes d'agressions sexuelles, l'Université de Moncton n'a aucune politique claire à ce sujet.

«Ce n'est pas la même chose [le harcèlement sexuel sur le campus et les agressions sexuelles]», souligne Mme Thériault. Toutefois, Thérèse Thériault insiste sur le fait que les victimes sont encouragées à dénoncer et à porter plainte aux autorités compétentes.

Une politique en matière de harcèlement sexuel

Bien qu'il n'existe aucune politique en matière d'agression sexuelle sur les trois campus de l'Université de Moncton, l'établissement postsecondaire francophone possède des politiques et codes de conduite en matière de harcèlement sexuel et sexiste.

L'Université de Moncton dit vouloir être un modèle en ce qui a trait au respect des droits de la personne et faire en sorte que toutes les relations de travail et pédagogiques se passent dans une atmosphère de respect et de dignité. Ainsi, l'institution postsecondaire indique avoir une volonté ferme de promouvoir un environnement universitaire exempt de harcèlement sexuel et de harcèlement sexiste.

Selon l'article 2.1 de la politique, le «harcèlement sexuel» désigne des paroles, des actes ou des gestes, non désirés et à connotation sexuelle, survenant de façon isolée ou répétitive. Par exemple, l'Université condamne l'exercice d'une pression sur une personne dans le but d'obtenir de ladite personne une réponse à une demande à connotation sexuelle que ladite personne ne désire pas donner.

De plus, l'expression d'un intérêt sexuel, par voie de gestes, paroles ou actes, à l'égard d'une personne alors que la personne s'adonnant au comportement sait ou devrait raisonnablement savoir que tel intérêt n'est pas souhaitée par la personne vers qui le comportement est dirigé; D'autres comportements sont également condamnés et décrits sur le site web.

Toute forme de harcèlement constitue un manquement au principe de respect et de dignité de la personne et est condamnable par les autorités du campus.

Dans l'éventualité où le Comité, formé pour étudier la plainte, conclu à une infraction à la politique, la rectrice ou le recteur et vice-chancelier devra rencontrer la partie ayant commis cette infraction avant de rendre sa décision.

Les sanctions varient selon la gravité des cas et peuvent inclure des mesures disciplinaires, y compris la suspension et le renvoi de l'Université.

Problème de définition

Chaque école à sa propre définition de ce qu'est une agression sexuelle, ce qui rend les données difficiles à comparer entre les établissements. Un article publié récemment dans le quotidien Telegraph-Journal fait état aussi de la situation au Nouveau-Brunswick.

Dans cet article, on indiquait que 17 cas d'agressions sexuels avaient été rapportés entre 2009 et 2014 à l'Université Mount Allison. Dans cet établissement postsecondaire, le harcèlement sexuel est défini comme un comportement vexant de nature sexuelle dirigée contre un membre de la communauté universitaire.

L'Université du Nouveau-Brunswick rapporte 15 plaintes en matière d'agression sexuelle, depuis 2011. L'établissement n'a pas encore de politique en la matière, mais l'établissement indique être dans un processus de rédaction.

Récemment, un sondage étudiant à l'Université d'Ottawa rapportait que 44 % des femmes estimaient avoir subi une forme de violence sexuelle ou d'attouchements sexuels non désirés en fréquentant l'établissement universitaire. Toutefois, selon l'enquête du réseau de la CBC, seulement 10 cas d'agressions ont été rapportés dans cette université en cinq ans.

[Avec des extraits de Karissa Donkin, Telegraph-Journal]



Photo archive